

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026073

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 30/03/2026

Objet : CREATION DE 7 POSTES DE NON TITULAIRES POUR LA PERIODE ESTIVALE

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel contractuel

Date de télétransmission : 13/04/2026

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=073 Cr_ation de 7 postes de non titulaires pour la p_riode estivale.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260330-2026073-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 13/04/2026

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	3
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 30 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du trente mars à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 23 mars 2026.

Étaient présents : HEBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis

Étaient excusés : POUMIROL Emilienne

OBJET : **Création de 7 postes de non titulaires pour la période estivale**

Dans le cadre de l'article L 332-23 du code général de la fonction publique, afin de permettre l'accueil ponctuel de sept agents non titulaires en renfort des services durant la période estivale, il est proposé de créer :

- 7 emplois à temps complet du grade d'adjoint administratif.

Ces agents seront engagés sur la base de l'article L332-23 1°, pour une période de 1 mois non renouvelable et percevront la rémunération afférente au 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire applicable au grade.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ENTENDU le rapport de Lcl Yann SANCHEZ,

APRÈS en avoir délibéré,
Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

APPROUVENT la création de 7 postes non titulaires à temps complets du grade d'adjoint administratif pour la période estivale.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



13 AVR. 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le..... Identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.